

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale des actionnaires

Groupe CGN SA

tenue le vendredi 05 juin 2015, à 09h30, au Palais de Beaulieu, salle Rome, 1004 Lausanne

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémi Walbaum, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des autorités françaises, des cantons de Vaud, les autorités de Genève et du Valais, les invités, les actionnaires et les amis de la CGN. Il salue en particulier les représentants des Services et Offices fédéraux et cantonaux, de même que les nombreux maires, syndics et municipaux des communes du bassin lémanique, qui soutiennent les activités de la Compagnie. Il salue et exprime sa gratitude à Mesdames les députées et Messieurs les députés qui soutiennent fortement la CGN, en particulier Madame Catherine Labouchère, Monsieur Laurent Baillif, Député et Syndic de Vevey, ainsi que Monsieur Jean-Pierre Grin, Conseiller national.

En outre, il relève avec plaisir la présence Monsieur Marco Formosa, président de la section VPT-Lac Léman du SEV. Messieurs, Philippe Divorne et M. Kurt Oesch, anciens présidents sont excusés, ainsi que Monsieur François Marthaler, ancien Conseiller d'Etat et Monsieur Philippe Thuner, Président de l'Hôtellerie Romande. Est également excusé Monsieur Jérôme Hayoz, secrétaire syndical SEV.

Il signale que Monsieur Pierre-Yves Gruaz, excusé, est désormais Directeur général de la mobilité et des routes en remplacement de Monsieur Vincent Krayenbühl. Il tient à remercier tout particulièrement Monsieur Vincent Krayenbühl, excusé, qui a fait un long chemin avec la CGN et qui continue d'apporter ses connaissances au Service des transports publics du canton de Vaud.

Enfin, il salue les représentants des medias en les remerciant d'ores et déjà pour leur intérêt régulier à relater les activités et les projets de la CGN.

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour daté du 1^{er} avril 2015 et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2014, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 1^{er} mai 2015, ainsi qu'à l'entrée de la salle. En outre, les publications requises selon les articles 16 et 36 des statuts ont été faites pour la FAO de Genève le 28.04.2015, pour la FAO Vaud le 28.04.2015, pour le Bulletin du Valais le 01.05.2015 et pour la FOSC le 01.05.2015 ; ces pièces justificatives sont déposées sur le bureau. L'assemblée a donc été convoquée selon les règles légales et statutaires.

Le Président constate que les trois représentants cantonaux sont présents et que, ainsi, plus de 50% du capital-actions est représenté.



Conformément aux statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les présents, soit :

Monsieur Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise Monsieur Christophe Perreaud, Conseiller à la clientèle de l'UBS

Le Président précise que le procès-verbal sera tenu par le directeur général, M. Luc-Antoine Baehni, qui fonctionne comme secrétaire de l'assemblée.

Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 239 actionnaires représentant 709'245 actions sont présents + 529 procurations représentant 51'265 actions. Le 89,3% du capital-actions est donc représenté (total des actions : 794'197) : le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2014
- 2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2014 de Groupe CGN SA
- 3. Rapport de l'organe de révision
- 4. Discussion, votes et décharge
- 5. Elections au Conseil d'administration
- 6. Désignation de l'organe de révision
- 7. Propositions individuelles et divers

* * * * * * * * *

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2014 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN (www.cgn.ch), comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour.

1. Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2014

Le Président relève que la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration. En complément, il remercie chaleureusement l'administrateur sortant, Monsieur Denis Décosterd, pour le travail accompli.



Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction. Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2014 imprimé.

2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2014 de Groupe CGN SA

Le Président rappelle que les comptes ont été mis à la disposition des actionnaires avec le rapport annuel dès le 1^{er} mai 2015 au siège social de la CGN.

Le Directeur général commente ces comptes.

3. Rapport de l'organe de révision

Le Président suggère qu'il n'en soit pas donné lecture, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture du rapport de l'organe de révision n'est pas demandée.

Monsieur Giovanni Chiusano, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision. En complément du rapport de révision détaillé du 13 avril 2015, il mentionne que l'Office Fédéral des Transports a confirmé son accord avec les comptes en date du 23 mars 2015, que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et que le système de contrôle interne existe.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de la division financement de l'Office Fédéral des Transports, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions fédérales et les prêts en cours, sont approuvées. Cette approbation a été communiquée aux trois cantons lémaniques et n'a pas suscité de remarques de leur part.

4. Discussion, votes et décharge

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président propose le vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition. Si les scrutateurs n'arrivent pas à déterminer clairement les votes, les votes négatifs et les abstentions seront récoltés séparément pour un dépouillement systématique, au moyen du bulletin de vote dont il fixera le numéro ; ce bulletin est attaché à la carte de vote. Pour faciliter les votes, les actionnaires institutionnels sont regroupés au premier rang.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction L'assemblée accepte à une grande majorité cette proposition, avec 3 abstentions.
- b) Adopter les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2014



L'assemblée accepte les comptes à une large majorité, avec 3 abstentions.

- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision
 L'assemblée prend acte du rapport de révision à une large majorité, avec 3 abstentions.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2014 L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à une grande majorité avec une opposition et une abstention.

Au nom du Conseil d'administration et en son nom personnel, le Président remercie l'assemblée générale pour son appui, qui est un témoignage essentiel de confiance envers les organes dirigeants de la CGN actuelle.

5. Elections au Conseil d'administration

5.1 Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs sortants dont 3 se représentent.

Le Président précise que le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 qui sont désignés par les autorités cantonales et 4 qui sont élus, conformément aux statuts (article 22).

Le Président en vient à l'élection de M. Yves de Siebenthal, Directeur pôle environnement SIG.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Yves de Siebenthal est élu à une grande majorité, avec une abstention.

Son absence est excusée par le Président.

Le Président en vient à l'élection de M. Jean Denais, Maire de Thonon-les-Bains.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Jean Denais est élu à une large majorité avec une opposition et une abstention.

Le Président en vient à l'élection du représentant des villes. M. Denis Décosterd ne se représente pas en raison de l'alternance institutionnalisée entre les villes de Lausanne et Genève. La proposition faite est d'élire de M. Jacques Moret, Directeur général de la Ville de Genève.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.



M. Jacques Moret est élu à une large majorité, avec une abstention. Il prend la parole pour se présenter brièvement.

Le Président en vient à l'élection de M. Jérémie Lagarrigue, ingénieur de formation avec de solides compétences techniques acquises notamment au sein de PSA Peugeot Citroën. Marin et équipier de bord de voiliers prestigieux et multiple médaillé lors de championnats de France, d'Europe et du monde.

Le Président demande s'il y a une autre proposition dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

La proposition du Conseil d'administration est soumise au vote.

M. Jérémie Lagarrigue est élu à une large majorité, avec une opposition et une abstention.

Il prend la parole pour se présenter brièvement.

5.2 Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs désignés par les collectivités publiques

Le Président précise qu'il est en mesure d'informer l'assemblée générale sur les administrateurs désignés par les collectivités publiques.

Pour le canton de Vaud, il s'agit de M. Rémi Walbaum et Mme Fabienne Freymond Cantone.

Pour la république et canton de Genève, il s'agit de M. Jean-Marc Mermoud et de M. Charles Burkard, actuels administrateurs qui sont reconduits dans cette fonction.

Pour le canton du Valais, il s'agit de M. Bertrand Duchoud.

La compétence d'élire le président et le vice-président est du ressort du Conseil d'administration. Le Président peut déjà informer l'assemblée générale qu'il est candidat au poste de président.

6. Désignation de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire INTERMANDAT SA en qualité d'organe de révision. En effet, la fiduciaire FIDINTER SA, qui a donné pleine satisfaction, est arrivée au terme statutaire de son mandat.

L'assemblée générale accepte cette proposition à une large majorité, avec une abstention.

Monsieur Olivier Zysset, de la société fiduciaire INTERMANDAT SA, à Lausanne, accepte ce mandat et remercie l'assemblée générale.

7. Propositions individuelles et divers

Le Président constate qu'aucune proposition individuelle écrite n'est parvenue à la CGN dans le délai fixé par les statuts, soit avant le 30 avril 2015.

Le Président, selon la tradition, ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.



Le Directeur général propose, pour les actionnaires n'ayant pas reçu leur carte de surclassement, de s'adresser directement au service financier de la CGN, à l'issue de l'Assemblée générale.

M. Fernand Cuénod, à Lausanne, fait remarquer que, à l'époque, l'horaire d'été couvrait dix-sept semaines (1^{er} avril à fin octobre). Depuis maintenant quelques années, il a été ramené à onze semaines, ce qui le réduit d'environ 40%. Début juin, avec un temps estival comme aujourd'hui, il est incroyable de constater qu'il n'y a aucun bateau sur le lac. Il semblerait que, avec l'augmentation régulière de la population sur les rives, la CGN pourrait avoir beaucoup plus de passagers par année si elle respectait un horaire d'été plus long.

Le Directeur général rappelle que, il y a une dizaine d'années, la CGN n'avait pas l'intensité des lignes au printemps telle qu'elle l'a aujourd'hui. En effet, l'horaire de printemps, particulièrement sur les lignes transfrontalières, n'existait pas du tout. Ces lignes drainent une partie de la clientèle touristique. Au niveau de l'efficacité de l'horaire actuel de printemps, il draine pratiquement autant de passagers que l'horaire d'été-pointe. Ces éléments sont discutés avec les Services de la mobilité des cantons qui contribuent à la marche de la CGN et c'est d'entente avec ces derniers que la CGN réduit le très haut horaire aux nombres de semaines évoqué par M. Cuénod. En effet, faire naviguer la flotte Belle Epoque ou l'ensemble de la flotte touristique plus longtemps coûterait simplement plus cher et la CGN n'a pas les moyens financiers de le faire. Par ailleurs, il souhaite relever le fait que si la CGN navigue un peu moins au printemps cela permet de louer de très nombreux bateaux qui engendre un chiffre d'affaires de près de deux millions de francs.

Une actionnaire qui, il y a plusieurs années, avait fait partie d'une association, aujourd'hui dissolue, avec pour but la mise en place d'un bac pour le transport de voitures, demande si dans les projets futurs de la CGN les bacs en font partie.

Le Président rappelle qu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet à plusieurs reprises. Dans l'ordre des priorités, les traversées par bac n'en font pas partie. En effet, une des préoccupations de la CGN est d'éviter de ramener des véhicules sur le territoire suisse, sur des routes déjà bien encombrées. Le bac contribuerait à ramener x véhicules à chaque voyage, ce qui n'est vraiment pas une option retenue aujourd'hui. Il souhaite que toute l'énergie pour transporter entre les deux rives du lac se reporte sur les nouveaux bateaux (BMA).

Une actionnaire, à Genève, a pu constater que la nourriture et la présentation des mets se sont beaucoup améliorées et que c'est devenu un plaisir de se restaurer à bord des bateaux. De par ses expériences culinaires agréables, elle recommande dès lors à tous de prendre les repas à bord des bateaux.

Le Président remercie chaleureusement l'intervenante pour ses propos. Il profite de cette occasion pour présenter le nouveau directeur de LakeGourmet, Monsieur Charles Bertschy.

M. Luc Fontaine, à Cartigny, revient sur les horaires de printemps et d'automne qui, il le précise, sont bien étoffés. Toutefois, il craint que la capacité des bateaux (« Henry-Dunant », « Général-Guisan ») entre



Genève et Lausanne ne soit pas suffisante et que la CGN doive refuser du monde. Pourquoi ne pas affecter un bateau Belle Epoque les dimanches de beau temps ?

Le Directeur général répond que la CGN essaie vraiment d'adapter la capacité des bateaux à la demande. Ce que la CGN veut éviter c'est d'avoir des bateaux vides. Effectivement, il arrive parfois (ex. ligne Nyon-Yvoire) que les petits bateaux, à certaines heures, soient pleins en horaire de printemps. Néanmoins, l'horaire est tellement dense que l'attente est limitée à une demi-heure pour embarquer sur le prochain bateau. Pour ce qui est du « Henry-Dunant » ou du « Général-Guisan » sur les grandes lignes, il est vrai que la CGN doit être très attentive à ne pas refuser du monde mais mieux vaut parfois laisser une ou deux personnes à quai que de voir naviguer des bateaux vides. Il assure que la CGN essaie d'optimiser au maximum.

M. Fabrice Radigon, Groupement transfrontalier européen (GTE), a bien entendu les propos sur le nombre important de frontaliers qui empruntent chaque jour les bateaux et sur la saturation qui en découle au niveau de la capacité. Il voulait savoir, vu que c'est l'objectif 2017 pour l'acquisition de nouveaux bateaux, qu'elle était la stratégie de la CGN pour ces acquisitions? Comment la CGN allait pallier à la demande toujours grandissante des frontaliers?

Le Président apprécie la présence d'un représentant du GTE à cette Assemblée générale. En effet, le GTE représente une clientèle importante de la CGN. Il a, dans son rapport du Conseil d'administration, clairement expliqué les préoccupations de la CGN par rapport à la problématique spécifique que M. Radigon évoque. Comment y arriver? S'il avait le mode d'emploi, il l'aurait déjà appliqué. La CGN essaie, ce n'est pas simple, pas simple parce que, autour du lac, il y a trois cantons, la France qui a des spécificités bien à elle concernant les transports dont les décisions sont prises au niveau national, à Paris. Pour des raisons de praticité, les élus locaux français ont réussi à trouver un système de financement pour faire un bout du chemin, le représentant de l'autorité française a parfois du mal à comprendre les spécificités du lac Léman. Les représentants politiques vaudois de la CGN sont extrêmement impliqués dans ce processus, qu'ils en soient ici remerciés. Pas moins de deux Conseillers d'Etat du canton de Vaud se sont déplacés à plusieurs reprises pour faire avancer ce dossier, Mme N. Gorrite et M. P. Broulis. Des efforts sont entrepris, est-ce que cela va aboutir? Forcément, en regard de toute cette énergie mise sur ce dossier, un jour ou l'autre cela aboutira. Nous avons l'espoir de pouvoir annoncer, à la prochaine assemblée générale, soit l'étude du bateau suivant, soit sa mise en chantier. Les intentions et les efforts, en particulier ceux de M. J. Denais, sont significatifs, comme les efforts des autorités du canton de Vaud. Finalement, il aimerait signaler que le GTE doit se considérer comme un partenaire et non pas comme un opposant.

M. Tschopp, à Berne, aimerait, du point de vue de la restauration à bord des bateaux, surtout louer les amis du Beau-Rivage Palace sur le « Montreux » qui font des objets d'art avec des fraises et des framboises. Il parle ici bien évidemment des desserts confectionnés par le BRP qu'il apprécie tout particulièrement. Il espère vraiment que le BRP continuera de servir ses merveilleux desserts à bord du « Montreux ».



Le Président remercie M. Tschopp de s'être déplacé ce jour jusqu'à l'assemblée générale de la CGN pour partager ce moment de joie. Ce message sympathique sera transmis sans faute à M. F. Dussart, Directeur général du BRP. Il rassure M. Tschopp, la CGN n'a aucune intention de changer de prestataire de services sur le « Montreux ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal sera approuvé par les signatures du Président, du secrétaire et des scrutateurs, selon proposition du Président acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité. Le procès-verbal pourra être consulté sur le site Internet de la CGN: www.cgn.ch

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 10h55.

Le Président R. Walbaum

Le secrétaire : L.-A. Baehni

Les scrutateurs :

M. Fabrice Nicolet:

M. Christophe Perreaud: